Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 087-218700904-20260320-202617-DE

COMMUNE de BEAUMONT DU LAC (Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaumont du Lac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge ROUGIER, Maire.

Membres en exercice : 11 **Présents : 10** **Votants : 11**

Quorum : 6

Présents : BELMON Patrick, BOUCLE SIRIEIX Christine, GASCHY Isabelle, LEUENBERGER Susanne, LIVET David, POUTARAUD Pascal, ROUGIER serge, TOULOTTE Carole, URBANIAK Sylvain, VERRON Pascale ;

Excusés : CHAMPION Thomas (procuration à David LIVET) ;

Absents : -

Monsieur David Livet a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026.

2026/17 - Versement des indemnités de fonctions au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

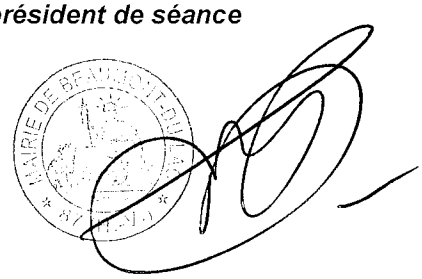
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

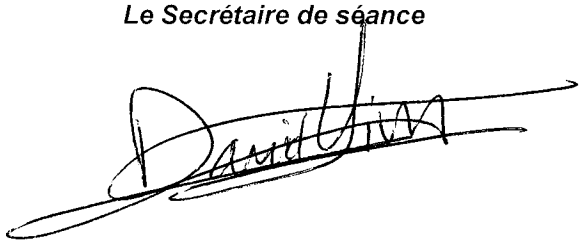
Monsieur le maire ayant informé le conseil qu'il ne souhaitait pas percevoir la totalité de l'indemnité de maire. Il propose donc de fixer cette dernière à 26.73% de l'indice brut 1027 (indemnité maximale de 28.10%).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à 11 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention, de fixer avec effet immédiat le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire comme suit : **26.73% de l'indice brut 1027**.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président de séance ***Le Secrétaire de séance***





Transmis en Préfecture le 24 mars 2026, publié le 24 mars 2026